



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SPORT

**PROCEDURE ADAPTEE - ACCORD-CADRE POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES
SPORTIFS POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 14 ANS (CIMA) - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE DE DES MARCHES POUR LES 4 LOTS**

Considérant qu'une consultation a été lancée ayant pour objet des prestations de services sportifs pour des enfants âgés de 6 à 14 ans pour les centres d'initiation multi-activités (CIMA) selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique pour une durée allant de la notification du marché au 5 juillet 2024, et décomposée comme suit :

- Lot 1 : Initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Est du territoire de l'Agglomération,
- Lot 2 : Initiation à la pratique du badminton,
- Lot 3 : Initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Ouest du territoire de l'Agglomération,
- Lot 4 : Initiation à la pratique de la lutte,

Considérant qu'après analyse des offres le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes, jugées économiquement satisfaisantes :

- Lot 1 : L'association Profession Sport dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, maison des sports,
- Lot 2 : Le Comité Départemental de Badminton dont le siège est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, maison des sports,
- Lot 3 : L'entreprise Sébastien PORQUET dont le siège social est situé à Noeux-les-Mines (62290), 19 rue du Skating,
- Lot 4 : L'association Cercle Calonnois de Lutte Hercule dont le siège social est situé à Calonne-Ricouart (62470), 5, rue du Parc,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer des accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations de services sportifs pour des enfants de 6 à 14 ans pour les centres d'initiation multi-activités

(CIMA) et de les signer pour une durée allant de la date de notification au 5 juillet 2024, selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : (Initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Est du territoire de l'Agglomération) : l'Association profession sport dont le siège social est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, maison des sports, pour un montant maximum de 18 000 € HT,
- Lot 2 : (Initiation à la pratique du badminton) : le Comité Départemental de Badminton dont le siège est situé à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, maison des sports, pour un montant maximum de 2 600 € HT,
- Lot 3 : Initiation à la pratique de sports collectifs dans le secteur Ouest du territoire de l'Agglomération : l'entreprise Sébastien PORQUET dont le siège social est situé à Noeux-les-Mines (62290), 19 rue du Skating, pour un montant maximum de 6 300 € HT,
- Lot 4 : (Initiation à la pratique de la lutte : l'Association Cercle Calonnois de lutte Hercule dont le siège social est situé à Calonne-Ricouart (62470), 5, rue du Parc, pour un montant maximum de 3 760 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **27 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 JUIN 2023**

Et de la publication le : **28 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRUMEZ Philippe